Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-TX_IMPOTS26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉ

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	20/04/2026
Nombre de Conseillers présents :	16
Date d'affichage :	20/04/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis – Mme BROUDIC Camille – Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé : Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (en retard)

Procurations : Mme TINGAUD Amélie donne pouvoir à Mme MOREL Linda
Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 01

Objet : Finances : Vote des taux d'imposition 2026

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026, proposé par la Trésorerie de LANNION, qui peut se décomposer comme suit :

Bases prévisionnelles :		Taux	Produits à taux
	2026	de référence constants	
Taxe foncière (bâti)	797 824,00 €	37,74 %	
Taxe foncière (non bâti)	19 016,00€	52,53 %	
Taxe d'habitation	190 298,00 €	13,86 %	

Total	1 007 138,00 €		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires			56 341,00 €

Produits attendus des ressources à taux voté			1 063 479,00 €

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-TX_IMPOTS26-DE

A ce produit attendu il convient de rajouter l'allocation compensatrice de contribution du coefficient correcteur de – 113 403,00 € :

Produit attendu		1 063 479,00 €
Allocation compensatrice	+	14 032,00 €
Coefficient correcteur	-	113 403,00 €
Montant prévisionnel attendu		**964 108,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles, à l'unanimité des présents,

DECIDE de ne pas réévaluer les taux d'imposition des principales taxes de la commune.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 28/04/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

La secrétaire,
Julie SAUVÉE



